

DÉPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE  
DE  
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

**N°24.01.07**

Présents	25
Pouvoirs	8

**OBJET :**  
**ACQUISITION DE LA**  
**PARCELLE**  
**CADASTREE SECTION**  
**BT N°73, D'UNE**  
**SUPERFICIE**  
**D'ENVIRON 383 M²**  
**APPARTENANT A**  
**MADAME CARVIN**  
**MARIE-VALENTINE**

L'an deux mille vingt-quatre le 5 février

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 janvier

**MEMBRES PRESENTS :** Richard MALLIÉ, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, Pierre MARROC, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Marie-Christine RODRIGUEZ, Catherine FOULON, Marie-Pierre VITIELLO, Patricia COTTI, Jean-François CAIRE, Julien ESTERINI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Julien BOULARD.

**POUVOIRS :** Mathieu PIETRI à Richard MALLIÉ, Véronique GARNIER à Corinne LE MEUT, Catherine BIENFAIT à Yann PERTUISEL, Florian PARIS à Sophie SURACE, Camille GAIDO à Christine SICCARDI, Hortense MALLIÉ à Thomas BERGÈRE, René ALBERICCI à Philippe CANOBIO, Hervé CAYLA à Saïd ACHACHE.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Par courrier reçu en date du 27/12/2023, Madame CARVIN Marie-Valentine a sollicité la cession au profit de la Commune de la parcelle lui appartenant, cadastrée section BT n°73 et située 566 Chemin de Sauvecanne, à titre gracieux, en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette cession.

Cette parcelle, située le long du chemin de Sauvecanne et d'une superficie d'environ 383 m², correspond en partie à l'assiette actuelle du chemin de Sauvecanne et est, par ailleurs, concernée par l'emprise de l'Emplacement Réserve (ER) n°45 établi en vue de l'aménagement du Chemin de Sauvecanne au sein du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune (largeur de l'ER : 12 m).

La partie de la parcelle BT n°73 correspondant à l'actuelle assiette du chemin de Sauvecanne supporte par ailleurs un abribus. Madame CARVIN sera dispensée de fournir les diagnostics afférents à ces aménagements opérés par la Commune.

Envoyé en préfecture le 12/02/2024

Reçu en préfecture le 12/02/2024

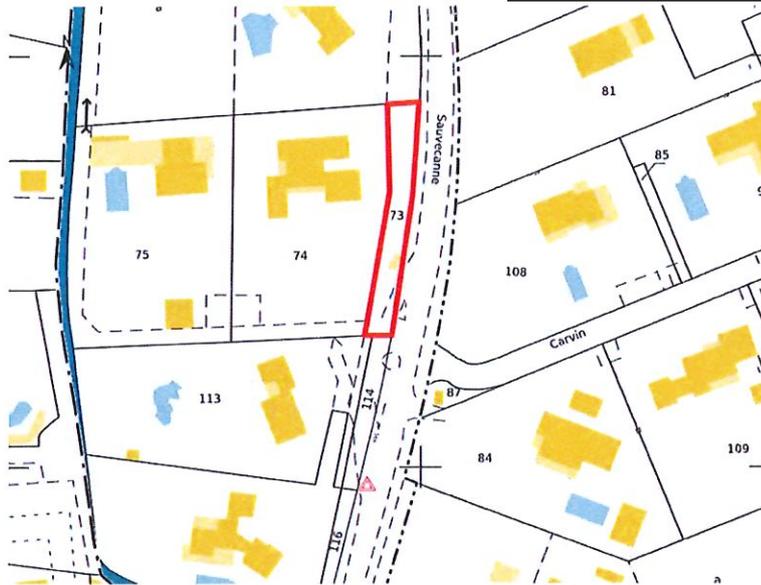
Publié le

ID : 013-211300157-20240205-24\_01\_07-DE

EXTRAIT DU  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

S<sup>2</sup>LO





Cette parcelle se situe en zone UCa au Plan Local d'Urbanisme (PLU) en vigueur de la Commune.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu l'avis favorable de la commission Ville nature du 25 janvier 2024,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

**A l'Unanimité,**

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BT n°73, située 566 chemin de Sauvecanne, représentant une superficie d'environ 383 m<sup>2</sup> et appartenant à Madame CARVIN Marie-Valentine, sans prix en contrepartie de la prise en charge par la Commune des frais afférents à cette acquisition.

**AUTORISE** Monsieur le Maire est signer l'acte d'acquisition, ainsi que tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits  
Pour copie conforme.



Richard MALLIÉ,  
Maire.

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Compte-tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le : .....  
et de la publication le : .....